



CHALLENGE « ORNI'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET

Vous souhaitez prendre part à notre **Challenge Orni'Passion Paris® 2023** et nous vous sommes reconnaissants de votre confiance. Cette édition de notre Concours permettra aux éleveurs présentant des oiseaux en compétition d'en exposer également à la Bourse.

Voici le dossier d'inscription à compléter et à nous renvoyer. Il se compose des documents suivants :

- Règlement du Concours
- Formulaire d'inscription au Concours
- Règlement de la Bourse (réservée aux participants du Concours)
- Formulaire d'inscription à la Bourse

*Si vous souhaitez uniquement prendre part au **Concours**, merci de nous renvoyer les pièces suivantes :

- Formulaire d'inscription au Concours *complété et signé*, ainsi que votre *règlement*
- Attestation sur l'honneur Concours *signée*

*Si, en plus, vous souhaitez exposer à la **Bourse**, merci de nous envoyer également les pièces suivantes, en plus des précédentes :

- Formulaire d'inscription à la Bourse *complété et signé*
- Attestation sur l'honneur Bourse *signée* (en plus de celle pour le Concours, car les oiseaux concernés ne seront pas forcément les mêmes).

*Si vous souhaitez nous prêter main forte dans l'organisation de ce challenge, vous pouvez vous inscrire en tant que bénévole à l'adresse suivante :

<https://forms.gle/cToMbcYe5Jhe9SEP7>

Nous serons ravis de vous compter parmi nous dans cette aventure !

Pour le comité d'organisation du concours,

Éric Magnone, Président de la SORP



CHALLENGE « ORNIPASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

CALENDRIER DU CONCOURS

JEUDI 26.10.2023	11h-19h – Arrivée et enlogement des oiseaux
VEND. 27.10	9h-17h30 – Jugement des oiseaux
SAMEDI 28.10	9h-17h – Ouverture de l'exposition et de la bourse
DIMANCHE 29.10	9h-14h – Ouverture de l'exposition et de la bourse
	15h – Délogement des oiseaux, nettoyage et rangement de la salle



CHALLENGE « ORNI'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

RÈGLEMENT DU CONCOURS

GÉNÉRALITÉS

Article 1 Le **Challenge Orni'Passion Paris® 2023** est organisé par la Société Ornithologique de la Région Parisienne (SORP) avec la participation de l'Union Ornithologique de la Région Ile-de-France (UORIF).

Il se déroulera **du 26 au 29 octobre 2023** au **Centre culturel – Place des Martyrs de Châteaubriant – 77500 Chelles** dans le respect de la Charte des manifestations de l'UOF.

Article 2 Le comité d'organisation du Concours est composé du bureau de la SORP ainsi que des représentants de ses partenaires :

- Commissaire général de l'exposition : Patrick Coudroy
- Commissaire général adjoint : Christophe Jacobs

ADMISSION AU CONCOURS

Article 3 Le Concours est ouvert à tous les éleveurs amateurs d'oiseaux **affiliés à un club**, quelle que soit leur fédération, région ou pays d'origine.

Les oiseaux acceptés au Concours seront obligatoirement ceux des années autorisées par les classes de concours UOF, avec une bague homologuée fermée, portant le n° de souche de l'éleveur.

Article 4 Seuls les oiseaux portant des bagues reconnues par la C.O.M. (soit anodisées, soit de couleur, avec des diamètres correctes) seront admis à concourir. Les oiseaux sans bague ou avec une bague incorrecte seront déclassifiés. De même, les bagues de reconnaissance ne sont pas admises. L'oiseau ne devra porter aucun autre signe distinctif.

Article 5 Tous les numéros d'éleveur doivent être mentionnés sur le bulletin d'inscription. Les oiseaux d'exposition dont ce numéro n'a pas été rempli sur le bulletin, peuvent être disqualifiés par l'organisation.

Article 6 Pourront être présentés, à condition que l'éleveur soit titulaire du certificat de capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention, les **oiseaux soumis à la réglementation** décrite par les arrêtés du 10 août 2004 et les compléments qui ont suivis.

L'éleveur devra fournir à l'organisateur, une copie de la délivrance de son certificat de capacité ou de l'accusé de réception du dossier déposé en préfecture ; même demande de copie pour les détenteurs de l'autorisation préfectorale de détention.

RESPECT DES CONTRAINTES SANITAIRES

Article 7 Chaque participant doit se conformer aux mesures Covid-19 applicables en France et dans son propre pays au moment du Concours.



CHALLENGE « ORN'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

- Article 8** L'organisateur se charge de demander les attestations de provenance (**certificats sanitaires globaux**) auprès des DDPP départementales concernées.
- Les éleveurs français ayant participé dans les 30 jours précédant le Concours à une manifestation internationale devront aussi fournir une attestation sur l'honneur.
- Article 9** Les éleveurs étrangers devront fournir les documents vétérinaires nécessaires pour une exposition en dehors de leur pays. Ces documents doivent dater de moins de 10 jours.
- Article 10** Les éleveurs étrangers doivent se mettre en ordre avec les directives valables dans leur pays pour le transport des oiseaux à une exposition en France, et pour le retour.
- Article 11** Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours du Concours. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à l'organisateur.

INSCRIPTIONS

- Article 12** Le droit d'inscription est de **3** Euros TTC par oiseau. Tout oiseau inscrit doit être payé. La totalité du montant de l'inscription sera de préférence payée sur le compte de la SORP (RIB adressé sur demande), et ceci avant le 15 octobre 2023. Les inscriptions se font de préférence en ligne via Ornithonet ou par courriel.
- Article 13** La liste des oiseaux engagés devra parvenir **IMPÉRATIVEMENT** avant le 15 octobre 2023, dernier délai, à :
- Par courrier postal à l'adresse suivante :
SORP – OrniPassion 2023 – 9 rue Camille Desmoulins - 94230 Cachan
 - Par email à contact@sorp.club

La **préinscription** s'effectue à l'adresse suivante, avant le 2 octobre 2023 :
<https://forms.gle/cfo4jThqnHxFdEdD8>

L'**inscription** sur Ornithonet est priorisée, voir auprès de vos responsables clubs.

Tout oiseau engagé ne pourra être remplacé que par un sujet identique de même classe. Les nouvelles classes utilisées seront celles en cours définies par l'UOF. Elles sont publiées sur le site de l'UOF à l'adresse suivante :
<https://www.ornithologies.fr/blog/competitions/wp-content/uploads/sites/5/listeclasses.pdf>

- Article 14** Les règlements seront établis à l'ordre de la "SORP". La non participation au Concours ne donnera pas lieu à un remboursement.

DÉROULEMENT DU CONCOURS - BIEN-ÊTRE DES OISEAUX

- Article 15** Les exposants doivent apporter leurs oiseaux dans leurs propres cages de concours. Si l'exposant ne possède pas de cages, il doit se rapprocher de son responsable de club ou d'autres éleveurs pour trouver une solution.



CHALLENGE « ORNI'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

Les cages et leurs perchoirs, aux normes standard définies par l'UOF devront être PROPRES, garnies de sable et de graines ; elles ne comportent aucun signe distinctif visible, permettant de les identifier. Les abreuvoirs seront fournis par l'organisateur. Tout manquement entraînera l'exclusion sans remboursement.

Article 16 La bourse fait l'objet de règles spécifiques établies par un règlement distinct. Les oiseaux de concours peuvent être mis en bourse.

Article 17 Les oiseaux en concours ne pourront quitter la salle d'exposition qu'après la fermeture au public, au moment du délogement, sauf pour les oiseaux mis en bourse.

Article 18 L'organisateur du concours prendra le plus grand soin des oiseaux et assurera leur nourriture. Il ne sera pas responsable des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes qu'elle qu'en soit la cause.

Les éleveurs engageant des oiseaux demandant des soins particuliers, ou une alimentation spéciale, devront l'indiquer par écrit sur leur feuille d'inscription. Dans ce cas, la nourriture spéciale devra être fournie par l'éleveur.

JUGEMENTS - CLASSEMENTS

Article 19 Les oiseaux seront jugés par des juges agréés CNJF. Les jugements seront réalisés sur tablettes.

Article 20 En fonction du pointage, les juges désigneront dans chaque classe un champion (minimum 90 pts en individuel et 360 en stam), un deuxième (minimum 90 points en individuel et 360 en stam) et un troisième (minimum 90 points en individuel et 360 en stam), plus désignation d'autres récompenses en fonction des partenariats du Concours. Tout oiseau déclaré champion dont la bague sera illisible (très sale) sera déclassé.

Article 21 1 – **Classement par catégorie**

Dans chaque catégorie, un classement sera établi selon le total des points obtenus par les 10 meilleurs oiseaux de l'éleveur :

- Canaris de couleur
- Canaris de posture
- Exotiques
- Psittacidés
- Hybrides et Faune Européenne (H/FE : Calculs des points sur les 6 meilleurs oiseaux)

2 – **Classement général du concours**

Un classement général sera établi selon le total des points obtenus par les 10 meilleurs oiseaux toutes catégories, de l'éleveur.

Pour tous les classements, en cas d'égalité sur 10 oiseaux, il sera tenu compte du pointage du 11^{ème} oiseau et éventuellement des suivants, jusqu'à départager les éleveurs.

Pour entrer dans les classements des "**Prix d'élevage**", vous devez inscrire au moins 10 oiseaux par catégorie.



CHALLENGE « ORNIPASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

Article 22 Classement "Régional R11"

Est intégré dans ce concours, le **Championnat régional de la Région UORIF** concernant les éleveurs de la R11, à jour de leur cotisation, et les oiseaux bagués UORIF.

Les pointages correspondants seront extraits des classements cités dans l'article 21, pour établir dans les mêmes conditions les :

- 1 – Classement Régional R11, par catégorie
- 2 – Classement Général du Régional R11

Article 23 Si un stam doit être dissocié par accident ou maladie, les oiseaux seront jugés individuellement.

RÉCOMPENSES & PRIX

Article 24 Des récompenses spécifiques seront remises en fonction des partenariats signés avec l'organisateur. Le détail sera fourni ultérieurement.

Article 25 Prix spéciaux :

- **Prix Gustave Smet - meilleur oiseau à venir** : après concertation des juges sur les oiseaux inscrits en catégories d'oiseaux "en expérimentation" ou "en étude" ou "mutation rare".
- **Prix Éleveur débutant** : après concertation des juges, ce prix sera remis pour distinguer un éleveur qui participe pour la première fois à un concours ornithologique.

Article 26 A la fin du jugement traditionnel, les juges désigneront **les meilleurs oiseaux** des sections suivantes. Ce classement ne s'applique pas aux oiseaux engagés en stam.

Canaris de couleur		
	Section	Division
Section CA	Lipochromes non mosaïques (Blancs, Rouges, Rouges Ailes Blanches, Jaune, Jaune Ailes Blanches)	Meilleur Lipochrome non Mosaïque
Section CA	Lipochromes non mosaïques (Blancs, Rouges, Rouges Ailes Blanches, Jaune, Jaune Ailes Blanches)	Meilleur Lipochrome non Mosaïque
Section CB	Lipochromes Mosaïques	Meilleur Lipochrome Mosaïque
Section CC	Mélanines Classiques	Meilleur Mélanine Classique
Section CD	Mélanines : Pastel, Opale, Phaéo, Satiné	Meilleur Mélanine Nouvelle couleur Groupe 1
Section CE	Mélanines : Ailes-Grises, Topaze, Eumo, Onyx, Cobalt, Jaspes, Mognos	Meilleur Mélanine Nouvelle couleur Groupe 2
Canaris de Posture		
	Section	Division
Section PA	Bernois, Raza Espagnol, Border, Fife Fancy, Norwich, Yorkshire, Larget Espagnol	Meilleur Canari de forme
Section PB	Frisé Parisien, frisé du Nord, Frisé du sud, Frisé suisse, Giboso Espagnol, Fiorino, Gibber Italicus, Padovan, Frisé Géant Italien, Mélado Tenerfeno	Meilleur Canari à Plume Frisée
Section PC	Gloster, Crest, Lancashire, Huppé allemand	Meilleur canari à huppe



CHALLENGE « ORN'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

Section PD	Bossu Belge, Scotch Fancy, Munchener, Hoso Japonais	Meilleur canari de posture
Section PE	Lizard	Meilleur Canari à dessin
Exotiques		
Section		Division
Section E A	Mandarins	Meilleur mandarin
Section E B	Goulds	Meilleur Gould
Section E C	Autres Estrildidés, moineau du japon, diamant, capucin, amandine, cordon bleu,	Meilleur autre Estrildidé
Section E D	Autres exotiques, combassou, veuves, moineau, tarin rouge, tarin de Magellan, Roselin,	Meilleur autre exotique
Psittacidés		
Section		Division
Section P A	Perruches ondulées de Posture	Meilleure Perruche de Posture
Section P B	Petites Perruches ondulée, inséparable, catherine,	Meilleure Petite perruche
Section P C	Moyennes perruches, Turquoise, élégante, de Bourke	Meilleure Moyenne perruche
Section P D	Grandes Perruches, Baraban, omnicolore	Meilleure Grande perruche
Section P E	Perroquet, gris du Gabon, Rosalbin, youyou, amazone	Meilleur Perroquet
Faune européenne/ Hybrides		
Sections		Division
Section FH A	Chardonneret, cini, verdier, bouvreuil, sizerin, tarin des Aulnes, linotte, pinson, etc.	Meilleur Indigène A
Section FH B	Étourneau, merle, grive, geai des Chênes, etc.	Meilleur Indigène B
Section F C	Hybrides	Meilleur Hybride

DÉLOGEMENT

- Article 27 Tous les oiseaux exposés doivent rester dans l'exposition jusqu'au moment de leur délogement.
- Article 28 L'ordre du délogement sera fixé en tenant compte de la distance à parcourir (selon Google Maps).

DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

- Article 29 Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après jugement. L'utilisation ultérieure des photographies ou films réalisés ne pourra être faite qu'avec l'accord conjoint de l'UOF (COM France) et de la SORP. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur et du photographe.
- Article 30 Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, entré



CHALLENGE « ORN'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, des données personnelles vous concernant. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à leurs traitements pour un motif légitime.

Pour exercer l'ensemble de ces droits, vous pouvez écrire à notre adresse contact@sorp.club.

ANNULATION

Article 31 En cas d'impossibilité de tenir le Concours pour des raisons de force majeure, indépendamment de la volonté des organisateurs, les droits d'inscription ne seront pas remboursés intégralement. L'organisateur devra d'abord couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés pour qu'il puisse se tenir.

RECOURS ET SANCTIONS

Article 32 Pour les cas non prévus au règlement, le comité d'organisation sera seul qualifié pour prendre toutes les décisions qui s'imposent pour la bonne marche du Concours.

Article 33 Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Concours et Manifestations organisés par la SORP, avec extension possible aux manifestations organisées par la fédération :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leurs oiseaux toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès du Concours ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit des oiseaux non engagés ou remplacé un oiseau engagé par un autre.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Article 34 Le seul fait d'engager des oiseaux implique le respect plein et entier du présent règlement.



CHALLENGE « ORNIPASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE COMPLÈTE			
TÉLÉPHONE	EMAIL		
FÉDÉRATION	CLUB		
RÉGION			
N° DE SOUCHES ÉLEVEUR	1	2	3

INDIVIDUELS

N°	Section	Classe	Dénomination complète de l'oiseau (Important en cas de litige)	M/F	N° souche	Année	N° de bague
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							



CHALLENGE « ORNIPASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							

DUOS

N°	Section	Classe	Dénomination complète de l'oiseau (Important en cas de litige)	M/F	N° souche	Année	N° de bague
DUO							
DUO							
DUO							
DUO							



CHALLENGE « ORNI'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

DUO							
DUO							
DUO							

STAMS

N°	Section	Classe	Dénomination complète de l'oiseau (Important en cas de litige)	M/F	N° souche	Année	N° de bague
S							
T							
A							
M							
S							
T							
A							
M							
S							
T							
A							
M							
S							
T							
A							
M							
S							
T							
A							
M							



CHALLENGE « ORN'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

S							
T							
A							
M							
S							
T							
A							
M							

		Prix unitaire	Total
1	Nombre d'oiseaux en individuel :	x 3€	
2	Nombre de duos :	x 6 €	
3	Nombre de stams :	x 12 €	
4	Palmarès* en ligne	gratuit	
5	Palmarès papier	x 1 €	
TOTAL lignes 1 + 2+ 3+ 4 + 5			=

Le règlement doit être établi à l'ordre de la SORP, et adressé avec cette fiche complétée à l'adresse suivante : SORP – Orn'Passion Paris 2023 – 9 rue Camille Desmoulins – 94230 Cachan, ou par mail : contact@sorp.club.

Pour tout renseignement : É. Magnone - 06 88 90 67 86 / C. Jacobs - 06 83 60 28 38



CHALLENGE « ORNIPASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- Article 1 La bourse est ouverte à tous les exposants du concours quels que soient leurs fédérations et clubs. Chaque éleveur doit être présent pour vendre ses oiseaux à la bourse.
- Article 2 Les oiseaux du stand de bourse seront encagés à partir du jeudi 26 octobre jusqu'au samedi 28 octobre 2023 avant 8h30 dans des cages de concours propres¹ personnelles aux éleveurs, équipées d'abreuvoirs et de graines pour la durée de la bourse, à raison de un (taille inséparable), deux (taille canaris couleur), trois (taille canaris raza) ou quatre (taille petits becs droit) oiseaux par cage appropriée et en fonction de sa (leurs) taille(s) ; les oiseaux de moyenne et grande taille pourront être logés en volières.
- Article 3 Si nécessaire, les responsables du club pourront limiter auprès des éleveurs concernés, le nombre d'oiseaux devant être engagés à la bourse.
- Article 4 Les oiseaux cédés seront retirés immédiatement du stand par les acquéreurs.
- Article 5 Le droit d'inscription² en bourse est de :
- 5 € TTC la table pour 1 à 10 oiseaux
 - 10 € TTC la table de 11 à 20 oiseaux
 - 20 € TTC la table pour plus de 21 oiseaux.
- Article 6 Pour éviter toute confusion, il sera exigé d'indiquer sur l'étiquette de vente la dénomination exacte et complète de l'oiseau (génotype et phénotype) ainsi que son prix de vente.
- Article 7 Conformément à la réglementation actuelle, **chaque vente d'oiseau fera l'objet d'un certificat de cession dûment* rempli, par l'éleveur**. (Les carnets de certificats sont cédés 2,50€ le carnet, sur place ou auprès des clubs).
- Tous les certificats devront être correctement et entièrement complétés, sous peine de renvoyer les acquéreurs vers leur vendeur à leur sortie de la salle.
- C'est un document officiel susceptible d'être contrôlé sur l'instant ou dans les 3 ans de conservation par le club organisateur.
- Article 8 Les oiseaux soumis à la réglementation décrite par les arrêtés du 10 août 2004 et les modifications ou ajouts qui ont suivi ne sont pas autorisés à la vente lors de cette bourse.
- Article 9 Il ne devra être proposé à la vente que des oiseaux bagués au numéro de souche de l'éleveur, âgés au maximum de plus de 2 ans par rapport à son autorisation

¹ Une cage propre est une cage **lavée, repeinte, sans tâches ni fientes, aux perchoirs nets**, valorisant ainsi les oiseaux présentés.

² L'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions pour optimiser l'espace disponible et permettre à tous de participer à la bourse.



CHALLENGE « ORNIPASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

d'exposition (sauf pour certains "gros oiseaux"). Se référer à la liste des classes pour les concours.

- Oiseau jugé sur 1 an (canaris) : ne peuvent être cédés que ceux âgés jusqu'à 3 ans au maximum.
- Oiseau jugé sur 2 ans (exotiques becs droits, petits et moyens psittacidés, etc.) : ne peuvent être cédés que ceux âgés jusqu'à 4 ans au maximum.
- Oiseau jugé sur 3 ans (moyens psittacidés, ...) : ne peuvent être cédés que ceux âgés jusqu'à 5 ans au maximum.
- Etc...

Article 10 Il sera établi en 3 exemplaires, un certificat de cession portant le Nom et le Club du vendeur, les indications gravées sur la bague de l'oiseau, et complété par l'identité et l'adresse de l'acquéreur. Un exemplaire sera remis à l'acquéreur avec une fiche conseil pour le bien-être de son animal (fiches Ornithonet), un second conservé par le club organisateur, un troisième remis à l'éleveur.

Le club organisateur est dans l'obligation réglementaire de conserver pendant un an un exemplaire de chaque cession établie durant la bourse.

Article 11 La bourse fermera ses portes le dimanche 29 octobre 2023 **à 14h**.

Article 12 En cas de litige, le président du club organisateur sera appelé en arbitrage.



CHALLENGE « ORN'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA BOURSE

-BOURSE RÉSERVÉE AUX PARTICIPANTS AU CONCOURS-

NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE COMPLÈTE			
TÉLÉPHONE		EMAIL	
FÉDÉRATION		CLUB	
RÉGION			
N° DE SOUCHES ÉLEVEUR	1	2	3

Je souhaite vendre à la Bourse, dans le respect de l'article 2 du règlement :

	1 à 10 oiseaux	5 €
	11 à 20 oiseaux	10 €
	plus de 21 oiseaux	20 €

Le règlement doit être établi à l'ordre de la SORP, et adressé avec cette fiche complétée à l'adresse suivante : SORP – Orn'Passion Paris 2023 – 9 rue Camille Desmoulins – 94230 Cachan, ou par mail : contact@sorp.club.

Pour tout renseignement : É. Magnone - 06 88 90 67 86 / C. Jacobs - 06 83 60 28 38



CHALLENGE « ORN'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

DECLARATION SUR L'HONNEUR POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT

Attestation à signer et à joindre impérativement à vos fiches d'inscription.

NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE COMPLÈTE			
TÉLÉPHONE	EMAIL		
FÉDÉRATION	CLUB		
RÉGION			
N° DE SOUCHES ÉLEVEUR	1	2	3

Type d'oiseaux présentés :

<input type="checkbox"/>	Canaris couleurs	<input type="checkbox"/>	Exotiques
<input type="checkbox"/>	Canaris de posture	<input type="checkbox"/>	Faune européenne et hybrides
<input type="checkbox"/>	Psittacidés		

Je déclare sur l'honneur, (cocher les cases correspondantes)

- que les oiseaux que je présente sont en bonne santé
- que les oiseaux que je présente à cette manifestation sont issus de mon élevage
- ne pas avoir participé à des manifestations à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation (*Une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger – dans ce cas, il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à la manifestation internationale.*)



CHALLENGE « ORNI'PASSION PARIS 2023 »

26 AU 29 OCTOBRE 2023 - CHELLES (77)

CHAMPIONNAT INTER-FÉDÉRATIONS

avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

Date	Lieu	Club organisateur	Expo internationale (O/N)

n'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 30 derniers jours des cas de mortalité ou de morbidité anormale.

D'autre part, je déclare respecter pour mon élevage, les prescriptions réglementaires relatives aux mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire, et notamment :

- prendre les mesures nécessaires afin de limiter les contacts directs ou indirects avec les oiseaux vivant à l'état sauvage (élevage en locaux clos et couverts, en claustration ou en volière) ;
- ne pas utiliser les eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ni pour l'abreuvement en l'absence d'un traitement d'inactivation d'un éventuel virus ;
- approvisionner les oiseaux d'élevage en aliments et en eau de boisson à l'intérieur des bâtiments ou au moyen de distributeurs protégés et inaccessibles aux oiseaux sauvages.

Enfin, je reconnais avoir pris connaissance des **règlements du Concours et de la Bourse** et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Pour faire valoir ce que de droit.

Certifié exact : *(merci de bien vouloir dater et signer)*

Le participant s'engage à produire à l'organisateur une nouvelle attestation sur l'honneur en cas de modification de sa déclaration initiale d'ici la date du Concours. Il donne, en outre, mandat au convoyeur de ses oiseaux pour procéder en son nom aux formalités administratives urgentes.